

BRETHOME ET CIE - TRAVAUX PUBLICS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 816.000 €

SIEGE SOCIAL : 13, RUE DE L'AERONAUTIQUE - PARC D'ACTIVITES DU CHAFFAULT - 44344 BOUGUENAIS CEDEX

SIREN 864 800 123 - R.C.S. de NANTES

Déposé au Greffe

le 27 JUIN 2012

sous le N° 7165

RCS N° 64 B 12

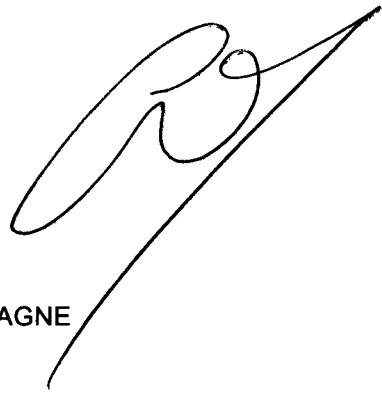
EXTRAIT

DECISIONS COLLECTIVES ORDINAIRES DES ASSOCIES DU 8 JUIN 2012

CERTIFIÉ CONFORME

APPROBATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ACTE SOUS SEING PRIVE



Les soussignées :

- **CHARIER**, Société Anonyme au capital de 6.710.000 €,
ayant son siège social : 87-89, rue Louis Pasteur - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
Immatriculée SIREN 305 319 477 - R.C.S. de SAINT-NAZAIRE
Représentée par Monsieur Philippe CUNIN, Président du Directoire,
Propriétaire de 50.995 actions.
- **CHARIER T.P.**, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.812.500 €,
ayant son siège social : 87-89, rue Louis Pasteur - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
Immatriculée SIREN 343 691 374 - R.C.S. de SAINT-NAZAIRE
Représentée par Monsieur Pierre-Marie CHARIER, Président,
Propriétaire de 5 actions.

seules associées de la S.A.S. BRETHOME ET Cie - TRAVAUX PUBLICS,

Après avoir exposé :

/ ...

... /

Preennent à l'unanimité, au moyen du présent acte sous seing privé, les décisions relatives :

- AU RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA MARCHÉ DE LA SOCIETE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011,
- AUX RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXECUTION DE SA MISSION ET SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE,
- A L'APPROBATION DE CES COMPTES ET CONVENTIONS,
- A L'AFFECTATION DU RESULTAT.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivité des associés, après lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 87.075,14 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global, s'élevant à 16.737 € des dépenses en charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 5.579 €.

La collectivité des associés prend également acte des modifications apportées à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation desdits comptes, telles qu'elles sont décrites et justifiées dans l'annexe.

La collectivité des associés donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

La collectivité des associés constate que les comptes annuels, clos le 31 décembre 2011, font apparaître que les capitaux propres de la société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social ; il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

En conséquence, elle confère tous pouvoirs au Président, et en cas d'empêchement de ce dernier, à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir les formalités.

/ ...

.../



Le présent acte sera consigné sur les registres des délibérations d'associés tenu au siège social.

**FAIT A CROSSAC
LE 8 JUIN 2012**

CHARIER S.A.

CHARIER T.P. S.A.S.